

COMPTE RENDU DE RÉUNION

15 février 2018

Représentants de la MRC de L'Assomption et des villes de Repentigny et Charlemagne

Réunion d'information sur le projet, 15 février 2018, 14 h 00

435, boul. Iberville, Repentigny, QC, J6A 2B6

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux représentants de la MRC de L'Assomption et des villes de Repentigny et Charlemagne le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions (CEC), et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des personnes présentes, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Représentants de la MRC de L'Assomption

- Joffrey Bouchard, directeur général
- Nadine Gosselin, directrice de l'environnement

Représentants de la ville de Repentigny :

- Ghislain Bélanger, chargé de projet, Aménagement et développement du territoire
- Julien Lauzon, directeur, Aménagement et développement du territoire
- David Legault, directeur général

Représentants de la ville de Charlemagne :

- Bernard Boudreau, directeur général
- Sylvain Crevier, conseiller municipal
- Bruno Tardif, responsable Permis, inspections et urbanisme

Membres du personnel de CEC et consultant :

- André Chulak, CEC
- Luc Massicotte, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

Avant le début de la réunion d'information, des copies papier de la présentation de type PowerPoint et du bulletin d'information sur le projet ont été distribuées aux personnes présentes. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format était présentée aux participants.

À la fin de la présentation, une liste des parties prenantes devant être consultées dans le cadre du projet a été présentée aux personnes présentes pour avoir leur avis sur cette liste et la compléter au besoin. Les intervenants n'ont pas fait de suggestions d'ajouts.

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 En ce qui concerne le contrôle des odeurs, est-ce qu'il y a eu des changements apportés récemment dans vos opérations ? Comment les clôtures sont-elles utilisées pour contrôler les odeurs ?

R1 Des clôtures, fixes et mobiles, sont installées sur le site du LET en fonction des opérations en cours. Elles permettent de neutraliser les odeurs et agissent ainsi positivement sur la qualité de l'air à l'extérieur du LET. Le produit utilisé jusqu'à l'année dernière dégageait un faible parfum semblable à une odeur d'assouplissant textile. Nous avons décidé de cesser son utilisation pour ne pas contrecarrer l'efficacité de nos mesures d'atténuation. Nous utilisons maintenant un produit neutralisant inodore, tout aussi performant.

Q2 Le défi pour atténuer les odeurs, c'est de tenir compte des conditions atmosphériques. Il est parfois difficile de déceler les causes exactes des odeurs perçues. Dans ce contexte, quel est le rôle du comité de suivi des odeurs ?

R2 Le comité de suivi des odeurs de CEC est composé de membres qui sont des résidents ayant reçu une formation spécialisée sur les odeurs. Ces résidents effectuent des tests olfactométriques pour détecter les odeurs puis les qualifier en fonction de leur perception. Les tests réalisés aident CEC à établir les causes probables des odeurs et à intervenir en conséquence, avec des mesures d'atténuation et de suivi appropriées. En effet, la principale difficulté est d'établir le lien, dans certains cas, entre les plaintes reçues concernant les odeurs et les conditions atmosphériques présentes au moment de ces plaintes. Pour contrer ces difficultés et devancer d'éventuelles plaintes, CEC agit en amont en captant le biogaz, en consultant les conditions météorologiques avant de procéder, par exemple, au forage de puits de biogaz, en réduisant le front de matières résiduelles, etc.

Q3 Les odeurs sont-elles plus perceptibles au niveau du sol ou plus en hauteur ?

R3 Si les vents sont forts, la dilution des odeurs s'effectuera plus efficacement. Ce qui est le cas en hauteur. Par contre, si les vents sont plutôt faibles, il est possible que les odeurs subsistent plus dans l'air.

Q4 Percevez-vous des odeurs au bureau de CEC ? J'y suis déjà allé et j'y ai perçu des odeurs.

R4 Il est probable que ce soit des odeurs de sulfure d'hydrogène provenant de l'usine de production de biométhane et non du LET proprement dit. Au bureau de CEC, on ne perçoit pas d'odeurs en provenance du LET. Nous percevons l'odeur d'un camion qui transporte des matières résiduelles si on est à proximité.

Q5 Vous considérez donc que les inconvénients liés aux odeurs sont en baisse ?

R5 Oui, c'est ce que rapporte le nombre de plaintes reçues – en baisse au cours des dernières années – de même que les observations des deux comités de suivi des odeurs (interne et externe).

Q6 À l'été 2016, des odeurs importantes ont été perçues dans le secteur Le Gardeur de Repentigny, au nord de la rue Saint-Paul. Des améliorations ont été constatées en 2017. On pense que les activités du LET vont dans le bon sens, mais on veut néanmoins comprendre ce qui explique de telles variations.

R6 Il n'y a pas eu plus de plaintes et d'observations rapportées à ce moment, et aucun événement particulier ne pourrait expliquer cet épisode de l'été 2016.

Q7 Lorsqu'on regarde la coupe du projet, il semble que la section visée pour la poursuite de l'exploitation (section sud-ouest du secteur nord) s'appuie sur une autre section du LET. Pouvez-vous préciser ?

R7 En effet, l'exploitation de la section sud-ouest – à partir de 2019 – entraînera l'accumulation de matières résiduelles par-dessus une petite partie de la section du LET ayant été en opération entre 2009 et 2014. Chaque section est conçue de cette façon.

Q8 Selon la coupe du projet, la section sud-ouest du LET aura, à terme, une hauteur de 60 mètres. Ce profil est donc plus élevé de 5 mètres par rapport aux anciennes sections du LET exploitées entre 2009 et 2014. Pourquoi ce dépassement ? Avez-vous pensé, pour votre projet, d'arriver à la même hauteur ?

R8 Oui, le projet est plus élevé de 5 mètres. Cette hauteur peut être révisée. Elle respecte les élévations maximales à respecter selon l'étude d'intégration du paysage de 2002 pour le secteur nord.

Q9 Cette hauteur plus élevée de la section sud-ouest peut être source d'inquiétude pour les résidents situés à l'est de la propriété de CEC. Le talus que forme les anciennes sections du LET constitue, en quelque sorte, un écran visuel entre ces résidents et la section sud-ouest du LET. Avez-vous considéré ce dépassement dans cette perspective ?

R9 Les résidents à l'est de la propriété (secteur de la Presqu'île à Repentigny) ne verront pas plus le LET qu'actuellement selon l'étude d'intégration au paysage du secteur nord réalisée en 2002 qui permettait même une hauteur au-delà de celle prévue pour la section sud-ouest. Les peuplements forestiers sur la propriété de CEC et autour servent d'écran visuel. Nous prenons note de cette préoccupation.

Q10 Est-ce que la fin des opérations est prévue en 2026 ?

R10 Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) indique l'année 2026, pour le site de CEC à Terrebonne, comme étant l'horizon à considérer en vertu des besoins totaux de la CMM et des capacités d'enfouissement de chaque LET. Toutefois, les opérations du LET pourront se poursuivre, en tenant compte des quantités réelles de matières résiduelles enfouies. Dans tous les cas, les opérations s'effectueront en conformité avec le certificat d'autorisation que le MDDELCC émettra.

Q11 Est-ce que le LET cessera ses opérations lorsque le projet – section sud-ouest - aura été complété? Y a-t-il une possibilité de développer d'autres secteurs ?

R11 Il y a d'autres options qui peuvent être envisagées, mais elles ne font pas partie du présent projet.

Q12 Est-ce que le projet à l'étude implique d'ouvrir des cellules existantes du LET ailleurs sur le site ?

R12 Non.

Q13 Est-ce que CEC est propriétaire d'autres terrains ?

R13 Nous avons certains autres terrains à l'ouest ainsi qu'une zone tampon importante à l'est du LET.

Q14 Est-ce que CEC récupère des boues industrielles pour les composter?

R14 Non.

Q15 La centrale électrique alimentée au biogaz a-t-elle été démantelée ? Avez-vous des projets pour accroître la production de biométhane, dans la continuité de l'usine actuelle ?

R15 L'étude d'impact sur l'environnement concerne uniquement la poursuite de l'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord. Les projets actuels et futurs de CEC concernant le biogaz sont donc exclus du projet à l'étude. Dans le passé, CEC exploitait sur son site une centrale électrique de valorisation des biogaz. Cette centrale a été en exploitation entre 1996 et 2016. Elle a été démantelée en ce qui a trait à la production d'électricité. Les torchères permettant la destruction du biogaz sont toujours opérationnelles et utilisées, au besoin. Il n'est pas intéressant pour le moment de développer des projets de biométhanisation. Les subventions gouvernementales pour ce genre de projet ne sont actuellement pas suffisantes.

Q16 Existe-t-il des programmes d'aide pouvant aider CEC en ce sens (projet de biométhanisation) ?

R16 Il y a eu des échanges avec certains organismes à cet effet. Nous verrons ce qui en ressortira, mais dans le cadre de la présente étude d'impact sur l'environnement, aucun projet connexe n'est considéré.

Q17 Est-ce que des audiences du BAPE sont prévues ?

R17 Selon le cadre légal en vigueur, la décision de tenir ou non des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) revient au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Q18 Quelles activités seront réalisées avec les citoyens dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement ?

R18 Tous les citoyens résidant dans la zone d'étude seront informés sur le projet et sur l'étude d'impact sur l'environnement. Les résidents situés aux abords du chemin de la Presqu'île – soit dans le secteur Le Gardeur à Repentigny – seront conviés à deux séances d'information et de consultation sur le projet. Les modalités restent à confirmer (lieu et dates). Les citoyens recevront une invitation par courrier. Quant aux autres résidents habitant ailleurs dans la zone d'étude, ils recevront par courrier le bulletin d'information que vous avez reçu. Ce bulletin les renseignera sur le projet, l'étude d'impact sur l'environnement actuellement en cours, les activités d'information et de consultation ainsi que sur les différentes façons possibles pour transmettre leurs questions et préoccupations à CEC. Le bulletin d'information contient l'adresse du site Web de CEC, lequel comporte une page spéciale dédiée au projet et à l'étude d'impact. Les citoyens pourront notamment participer à des activités de type « portes ouvertes » chez CEC. Les dates seront précisées prochainement.

Q19 Le fait que nos organisations participent à la présente rencontre constitue-t-il une position officielle par rapport au projet ? Comment notre participation sera-t-elle interprétée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement ?

R19 Votre participation en tant que représentants d'organisations municipales à cette rencontre n'a aucun lien avec une position officielle de vos organisations par rapport au projet. La présente rencontre a pour but de vous informer sur le projet de CEC puis de recueillir vos commentaires, préoccupations et questions en lien avec celui-ci. Les échanges issus de cette rencontre d'information seront pris en compte dans l'étude d'impact sur l'environnement, et ce sera le cas pour l'ensemble des rencontres tenues avec les autres parties prenantes. L'étude d'impact sur l'environnement sera transmise au MDDELCC qui fera ensuite ses recommandations à l'égard du projet. En somme, la présente rencontre vous permet d'obtenir une meilleure connaissance du projet, et vos commentaires et suggestions pourront, à terme, contribuer à optimiser le projet sur la base des préoccupations et enjeux soulevés aujourd'hui.

Q20 Si des changements sont apportés sur le projet, serons-nous avisés ?

R20 Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement en cours, et notamment à la suite du bilan des activités d'information et de consultation auprès des parties prenantes, CEC pourra apporter des changements à son projet. Des modifications pourront aussi être demandées par le MDDELCC, notamment après le dépôt du rapport d'étude d'impact sur l'environnement dans son document de questions sur l'étude. Les parties prenantes seront informées, s'il y a lieu, par le biais du site Web ou d'autres outils d'information.

Q21 À Charlemagne, nous avons déjà été exposés aux goélands qui fréquentaient le site de CEC. Est-ce que ces problèmes sont désormais résolus ?

R21 Les mesures d'atténuation mises en place au site de CEC pour effaroucher les goélands sont très efficaces et leur présence sur le site du LET n'est plus un enjeu. Ces mesures continueront d'être appliquées. Les plaintes relatives à la présence de goélands sont pratiquement inexistantes depuis plus de 10 ans.

Q22 En prévision des rencontres avec les citoyens, je vous suggère de simplifier votre justification du projet. Vous avez *a priori* des arguments intéressants – par exemple la section sud-ouest est plus éloignée des résidents du secteur du chemin de la Presqu’île, les plaintes ont beaucoup diminué, vos pratiques sont plus écologiques, etc. – mais ceux-ci pourraient être soulignés plus clairement. Par exemple, dans le bulletin d’information, ces éléments sont « dilués » dans une grande quantité d’informations.

R22 Nous en prenons bonne note. Les outils de communication pourront être adaptés en conséquence en prévision des rencontres avec les citoyens.

Q23 Est-ce que CEC « ouvre » encore des cellules fermées de son LET ? C’est surtout ces interventions qui créent des inconvénients car les odeurs qui en résultent sont assez fortes (plus que celles qui sont générées par les opérations courantes au LET). En quoi les autorisations et décrets obtenus pour exploiter le LET vous empêchent - ou au contraire vous permettent - d’ouvrir des cellules fermées, pour quelque raison que ce soit ?

R23 Non. Par ailleurs, en 1995 et 2004, lors de décrets d’urgence, il y a eu ouverture de cellule (décapage) dans l’attente d’obtention de décret.

MOT DE FERMETURE

Mathieu Langlois, de WSP, rappelle que les citoyens et autres parties prenantes pourront consulter le site web de CEC et d’autres outils de communication disponibles pour se renseigner sur le projet et sur les activités d’information et de consultation prévues au cours des prochaines semaines.

FIN DE LA RÉUNION À 15 h 30

Compte rendu :

- Rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.
- Validé par : CEC.